

Schachclub Tuerm a Sprénger Matt Schëffleng A.s.b.l.

Registre des activités de traitement de données personnelles RGPD (article 30)

	Finalité	Catégories de personnes concernées	Catégories de données traitées	Catégories de destinataires	Délais prévus pour l'effacement des données	Mesures de sécurité
Traitement n°1	Gestion administrative des membres	membres du club	Nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro des comptes bancaires, date de naissance, nationalité, numéro de téléphone	Membres exerçant une fonction interne (conseil d'administration)	2 années après: non-paiement de la cotisation annuelle; avoir quitté le club; l'exclusion d'un membre; décès d'un membre	Contrôle s'accès au fichier; mesures de traçabilité; mesures de protection des logiciels
Traitement n°2	Gestion des cotisations	membres du club	Nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro des comptes bancaires, date de naissance, nationalité, numéro de téléphone	Membres exerçant une fonction interne (conseil d'administration)	2 années après: non-paiement de la cotisation annuelle; avoir quitté le club; l'exclusion d'un membre; décès d'un membre	Contrôle s'accès au fichier; mesures de traçabilité; mesures de protection des logiciels
Traitement n°3	Gestion des photos sur site Facebook et Homepage	membres du club et visiteurs des divers événements et tournois	Photos prises lors d'événements	Organisateurs et visiteurs des sites	Jusqu'au retrait du consentement	Contrôle s'accès au fichier; mesures de traçabilité; mesures de protection des logiciels
Traitement n°4	Gestion des fournisseurs	fournisseurs	Nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro des comptes bancaires, numéro de téléphone	Membres exerçant une fonction interne (conseil d'administration)	10 ans	Contrôle s'accès au fichier; mesures de traçabilité; mesures de protection des logiciels
Traitement n°5	Gestion des listes de contact "VIP" non membres	politiciens, sponsors, commerçants, etc.	Nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro des comptes bancaires, numéro de téléphone	Membres exerçant une fonction interne (conseil d'administration)	2 années après: non-paiement de la cotisation annuelle; avoir quitté le club; l'exclusion d'un membre; décès d'un membre	Contrôle s'accès au fichier; mesures de traçabilité; mesures de protection des logiciels